

POINT D'ARRÊT D'ARNÈKE

Le contexte

Le point d'arrêt est situé en centre-ville et est accessible par une seule voirie en cul-de-sac.  
 Le vaste espace devant le bâtiment voyageur n'est pas organisé. La présence d'activités économiques impose des véhicules de gros gabarits et de potentiels conflits d'usage avec les usagers du TER. Le revêtement est hétérogène et dégradé.  
 La place de la gare est par ailleurs contrainte par la présence d'un pont-à-bascule et d'une sous-station électrique.  
 Le point d'arrêt s'inscrit en continuité du centre urbain d'Arnèke et dans un cadre présentant diverses fonctions (habitat, activités économiques,...).  
 L'espace accueille notamment le stationnement lié au point d'arrêt mais aussi celui des activités riveraines.  
 Selon le plan local d'urbanisme, le point d'arrêt d'Arnèke est situé dans une zone de requalification urbaine.

Les enjeux

- Améliorer les espaces publics et ouvrir le point d'arrêt vers le reste du territoire
- Cohabitation entre tous les usages et tous les usagers
- Améliorer l'accès au point d'arrêt pour les modes doux (vélo et piéton)
- Développer l'aspect économique autour du point d'arrêt (développement de services)
- Mise à disposition du foncier de la place de la gare

Les thématiques spécifiques

- Soutenir l'activité économique en délimitant et sécurisant l'espace utilisable par les activités sur la place de la Gare
- Réhabiliter le bâtiment voyageur
- Devenir de la tour industrielle de l'autre côté des voies ferrées
- Traitement du parvis et de la voirie.



2216

Références

Maître de l'Ouvrage: Région Nord-Pas-de-Calais  
 Etat d'avancement: Clôturé  
 Date: 2010 - 2011

planification  
**mobilité**  
 environnement  
 espace public